



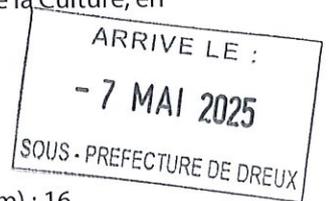
## DELIBERATION N°2025-18

### Correction sur exercice antérieur SIRE2

Extrait du Registre des Délibérations

### CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à 15h45, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.



Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79  
 Nombre de membres en exercice : 79  
 Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 16  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 18

**En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 08/04/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion sont examinées sans vérification du quorum.**

#### Présents pour le quorum : 16

M. DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M. FOUGEROL François	Titulaire	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	TREON
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M. M. CRASSIN Gérard	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	GARENNES SUR EURE
M. ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. COURTAT Didier	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MENILLES
M. MORISOT Jean-Marc	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M. DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

Mme De Pidoue déléguée titulaire de CA Pays de Dreux à Mme Paturel

Mme Matringe déléguée titulaire de SNA à M. Alory

**Absents excusés : 11**

Mme LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M. STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M. MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M. RAULIN Didier	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
Mme LEON PERDON Virginie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT

**Également présents (sans voix délibérative) : 1**

M. FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
--------------------	--------------	-------------	------------------	--------------------

**Mme Chanfrau** est nommée secrétaire de séance.

**Exposé du Président :**

Dans le cadre de l'ajustement entre l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur, il a été constaté dans l'inventaire du SIRE 2 récupéré lors de la fusion au 01.01.2025 des anomalies sur les comptes 21538 et 2158 pour défaut d'imputation (chapitre 21 pour les travaux chez des particuliers au lieu de 45) et donc défaut d'amortissement induit pour ces comptes qu'il convient de corriger. Mais également des fiches non amorties malgré les comptes concernés.

Le détail des comptes à régulariser se trouvant dans le tableau en dernière page.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.23-21-27 relatif à l'obligations pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, de constituer des dotations aux amortissements ;

**Vu** l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et de corrections d'erreurs ;

**Vu** la note du Ministère de l'intérieur du 12 juin 2014 qui a pour objet d'apporter des précisions quant au champ d'applications et aux schémas d'écritures découlant de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 ;

**Considérant** que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice et que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068 ;

**Considérant** que ces opérations sont neutres budgétairement pour le SEBV et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement ;



Considérant que le comptable a identifié des immobilisations de l'ancien syndicat (SIRE) pour lesquelles les amortissements auraient dû être comptabilisés les années antérieures ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 du SEBV d'un montant de 173 341,29 € selon le tableau suivant par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

En dépenses :

- 1068 : 173 341,29 €

En recettes :

- 2802 : 1069,16 €
- 28031 : 77 596,89 €
- 28032 : 14 766,06 €
- 28051 : 3 444,48 €
- 281538 : 51 864,30 €
- 2815731 : 13 300,01 €
- 28158 : 10 106,59 €
- 281838 : 1 193,80 €



COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	AMORTISSEMENTS A COMPTABILISER	imputation
202	90000100000000	MIGRATION COMPTE 202	01/12/2008	1069,16	-	1069,16	1069,16	2802
2031	2018/01B	continuité ecole Pacy lot 1	13/03/2018	9 533,58	-	9 533,58		
2031	2019-REST	etudes RCE	15/11/2019	50 521,50	-	50 521,50		
2031	90000500000000	MDT 54 SEGI	24/12/2008	18 657,60	15 274,78	3 382,82		
2031	90006800000000	etudes hydro	14/11/2019	2 569,27	-	2 569,27		
2031	90007200000000	FA 16 Frais d etudes TC5 AMD	26/10/2020	1 155,60	-	1 155,60		
2031	90007200000000	FA 14 Frais d etudes TC5 AMD	26/10/2020	2 324,88	-	2 324,88		
2031	90007200000000	FA 15 Frais d etudes TC5 AMD	26/10/2020	1 536,48	-	1 536,48		
2031	90007200000000	FA 17 Frais d etudes TC5 AMD	26/10/2020	1 139,76	-	1 139,76		
2031		MORCE Moulin d Authueil-Authouillet Moulin de Chambray Moulin de Lorey Passe a poisson de Mereu	16/09/2022	5 433,00	-	5 433,00		
						77 596,89	77 596,89	28031
2032	90000100000000	MIGRATION COMPTE 2032	01/12/2008	14 766,06	-	14 766,06	14 766,06	28032
2051	41456	LOGICIEL CARTOGRAPHIQUE	04/10/2013	3 444,48	-	3 444,48	3 444,48	28051
21538	BE10	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	31/12/2006	33 114,30	-	33 114,30		
21538	41640	RELEVÉS TOPO DE RIVIERE PACY ET ENVIRONS	28/02/2014	18 750,00	-	18 750,00		
						51 864,30	51 864,30	281538
215731	41334	nc	27/06/2013	13 300,01	-	13 300,01	13 300,01	3E+06
2158	42005	RELEVÉ TOPO RESTAURATION HYDRO	27/03/2015	3 600,00	-	3 600,00		
2158	42736	enquête publique	03/02/2017	1 250,62	-	1 250,62		
2158	42036	LEVER TOPO RESTAURATION HYDRO	27/03/2015	600,00	-	600,00		
2158	42767	enquête publique	03/02/2017	871,91	-	871,91		
2158	42795	enquête publique Sagout	03/02/2017	1 250,62	-	1 250,62		
2158	42826	enquête publique Pacy	15/02/2017	413,17	-	413,17		
2158	42856	enquête publique Pacy	15/02/2017	458,74	-	458,74		
2158	42917	Enquete publique avis adminisa	29/06/2017	855,07	-	855,07		
2158	42348	Enquete publique avis administ	29/06/2017	806,46	-	806,46		
						10 106,59	10 106,59	28158
21838	43831	Materiel informatique - PC portable LAGARDE	03/07/2020	1 193,80	-	1 193,80		
						1 193,80	1 193,80	281838
		<b>Total général</b>		<b>188 616,07</b>	<b>15 274,78</b>	<b>173 341,29</b>	<b>173 341,29</b>	

- De réformer la liste de biens listés dans l'annexe comptabilisés à tort au chapitre 21 et de demander au comptable public d'y procéder par opération d'ordre non budgétaire.

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE  
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD

**SEBV**

SYNDICAT EURO-MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :

07 MAI 2025

SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX